

H Conseil, spécialiste de la formation en Management d'Equipe, propose aussi une prestation d'accompagnement individuel ou coaching. En voici les modalités.

Un fonctionnement tripartite

L'employeur, la personne accompagnée et le coach H Conseil s'entendent sur la mise en place de la démarche d'accompagnement avec un objectif commun : permettre à la personne accompagnée de s'épanouir, de surmonter des obstacles, de franchir des paliers pour être plus à l'aise et plus performante sur la durée. Une convention tripartite est ainsi établie lors de la première séance.

Avec ou sans la formation, quels objectifs ?

L'accompagnement individuel peut être initié et mis en place à la suite d'un programme de formation en management d'équipe. Le bilan du programme de formation et les engagements identifiés constituent alors la base des points à travailler.

Si le coaching commence sans formation préalable, les premiers échanges servent alors à identifier les objectifs d'amélioration.

Un choix réciproque et une vraie liberté

La personne accompagnée et le coach se choisissent réciproquement. Le premier contact valide ce choix qui doit mettre chacun à l'aise et en confiance. Au long de la démarche de coaching chacun reste libre de cesser s'il n'est plus à l'aise et en confiance.

Quel intervenant ?

Les coaches H Conseil sont certifiés et expérimentés dans l'exercice d'accompagnement. L'affectation de tel ou tel coach s'établit selon la proximité géographique, la disponibilité, l'expérience éventuelle dans le secteur d'activité.

Quelle durée et quel mode opératoire ?

Un processus d'accompagnement s'étale généralement sur 7 à 10 séances, espacées de deux semaines, ou plus rapprochées, soit 4 à 6 mois selon le contexte, la nature et le nombre de problématiques à aborder. La souplesse est essentielle pour s'adapter aux besoins réels ; seules les séances effectuées sont facturées.

Si des sessions de coaching à distance peuvent permettre d'avancer, par téléphone ou Skype, un entretien physique est toujours souhaitable pour amorcer, relancer ou clore le processus d'accompagnement.

Principe de facturation

350 € / heure d'accompagnement sur site ou à distance (échange téléphonique, Zoom...)
Pas de TVA. Frais de déplacement de l'intervenant facturés en sus, au réel.

**Contactez-nous et trouvons ensemble
la formule vous convenant le mieux !**